

2024-0490  
2024-11-14

GROUPE

M1

FONGICIDE

# Nufarm

## Parasol

**FONGICIDE EN POUDRE MOUILLABLE**

COMMERCIALE - AGRICOLE

HYDROXYDE DE CUIVRE



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF :

Cuivre élémentaire, sous forme d'hydroxyde de cuivre ... 50,0%

Avertissement, contient l'allergène sulfites

No D'HOMOLOGATION 24671 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

Contenu Net : (1-20) Kg

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR 1-800-424-9300

## INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Utiliser **PARASOL Fongicide en poudre mouillable** à la dose de 1,1 à 4,25 kg/ha, de la manière indiquée. **PARASOL Fongicide en poudre mouillable** s'emploie avec tous les genres de pulvérisateurs. Il convient aux pulvérisations tant à haut volume qu'à bas volume. Il n'exige aucun agent tensioactif supplémentaire.

Verser lentement **PARASOL Fongicide en poudre mouillable** dans la cuve du pulvérisateur partiellement remplie d'eau. Ajouter les agents de dispersion, les adhésifs, les insecticides, les éléments nutritifs, etc., en dernier. **PARASOL Fongicide en poudre mouillable** est compatible avec les agents de dispersion, les adhésifs formulés pour le commerce, les huiles agricoles non herbicides et des insecticides comme la roténone et le parathion.

Les instructions spécifiques suivantes ne sont données qu'à titre indicatif. En ce qui concerne le calendrier, la fréquence et le nombre des traitements à faire chaque saison, suivre de près les conseils du ministère provincial de l'Agriculture.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, **PARASOL Fongicide en poudre mouillable**, fongicide ou bactéricide du groupe M1. Toute population fongique ou bactérienne peut renfermer des individus naturellement résistants à **PARASOL Fongicide en poudre mouillable** et à d'autres fongicides ou bactéricides du groupe M1. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides ou bactéricides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides ou aux bactéricides :**

- Dans la mesure du possible, alterner le **PARASOL Fongicide en poudre mouillable** ou les fongicides ou bactéricides du même groupe M1 avec des fongicides ou bactéricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides ou bactéricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides ou bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou bactéricides au moment propice.
- Inspecter les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Aviser Nufarm Agriculture Inc. en cas de doute sur la sensibilité de l'agent pathogène au **PARASOL Fongicide en poudre mouillable**.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

2024-0490  
2024-11-14

• Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

## MODE D'EMPLOI

### NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

**NE PAS** appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

**NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

**HARICOTS**, brûlure bactérienne, aréolée (*Pseudomonas syringae* pv. *phaseolicola*) et brûlure bactérienne, commune (*Xanthomonas campestris* pv. *phaseoli*): À titre préventif, traiter d'abord lorsque les plantes ont 15 cm de haut et ensuite tous les 7 à 14 jours, selon les conditions locales. Utiliser 2,25 à 3,25 kg/ha, selon la gravité de la maladie. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 6 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 7 jours.

**CONCOMBRES**, tache angulaire (*Pseudomonas syringae* pv. *lachrymans*): Traiter chaque semaine, dès que les sarments commencent à pousser. Utiliser 2,25 à 3,25 kg/ha. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 5 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 7 jours.

**POIVRONS**, tache bactérienne (*Xanthomonas campestris* pv. *vesicatoria* and *X. vesicatoria*): Dès que la maladie menace, appliquer 2,25 à 3,25 kg/ha, tous les 7 à 14 jours, selon la gravité de la maladie. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 3 jours.

**POMMES DE TERRE**, brûlure alternarienne (*Alternaria solani*) et mildiou (*Phytophthora infestans*): Traiter tous les 7 à 10 jours, dès que les plantes ont 15 cm de haut et jusqu'à la récolte. Utiliser PARASOL en poudre mouillable à la dose de 1,1 à 2,5 kg/ha, selon la densité du feuillage, en association avec du mancozèbe (80 % de matière active) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha. On peut appliquer PARASOL en poudre mouillable à la dose de 3,4 kg/ha soit en association avec un déshydratant lors du défanage, soit seul après le défanage, avant la récolte. Un tel traitement de fin de saison peut diminuer l'infection des tubercules par le champignon du mildiou au cours de la récolte. Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 5 jours.

**BETTERAVES À SUCRE**, cercosporiose (*Cercospora beticola*): Traiter dès que la maladie menace, et faire quatre ou cinq autres traitements, tous les 10 à 14 jours, selon les conditions météorologiques. Utiliser 2,25 à 4,25 kg/ha, selon la gravité de la maladie. Il est conseillé d'y ajouter de l'huile agricole non herbicide à la dose de 5,5 L/ha. Pour plus de précisions, consulter les autorités agricoles locales. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 6 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 7 jours

**TOMATES**, tache bactérienne (*Xanthomonas campestris* pv. *vesicatoria*): Dès que la maladie menace, appliquer 2,25 kg/ha, tous les 7 à 10 jours ou plus souvent si la maladie est grave. Il est conseillé d'y associer du manèbe ou du mancozèbe (80 % de matière active) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 3 jours.

### ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

AUCUNE ZONE TAMPON DE PULVÉRISATION N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, borbiers, étangs, fondrières des prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Site d'utilisation	Zones tampons de pulvérisation (en mètres) requises pour la protection des:				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Haricots	35	15	20	10	1
	Concombres	20	10	10	5	1
	Poivrons	40	20	20	10	1
	Pommes de terre	40	20	20	10	1
	Betteraves à sucre	25	10	15	5	1
	Tomates	45	20	25	10	1

2024-0490  
2024-11-14

\* Dans le cas des applications effectuées à l'aide d'un pulvérisateur agricole, l'utilisation d'écrans de réduction de la dérive permet de réduire la largeur des zones tampons. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon figurant sur l'étiquette.

## **MÉLANGES EN CUVE**

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

## **MISES EN GARDE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.  
NOCIF SI INHALÉ - ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES OU LE BROUILLARD  
DE PULVÉRISATION  
IRRITE LES YEUX – ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX7**

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Retirer immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver ensuite soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser.

Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

Si le port de gants est exigé sur l'étiquette, nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever.

Porter des lunettes étanches, un pantalon long, un vêtement à manches longues, des

2024-0490  
2024-11-14

chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 48 heures ne soit écoulé.

Nocif en cas d'ingestion.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne pas contaminer les étendues d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet du CropLife Canada, [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre la zone traitée et le plan d'eau.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2024-0490  
2024-11-14

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Traiter symptomatiquement.

## **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit à l'écart des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux. Garder la quantité inutilisée dans le contenant d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé, hors de la portée des enfants et des animaux. Si le contenant ou le sac est endommagé, le mettre dans un sac en plastique. En cas de déversement, pelleter le produit, le mettre dans des sacs en plastique et fermer ceux-ci avec du ruban adhésif.

## **ÉLIMINATION**

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriales.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale/territoriale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.